CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 09 septembre 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

SONT ABSENTES : MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 août 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 août 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de trois-cent-vingt-quatre-mille-quatre-cent-soixante-trois-dollars et sept-cents (324,463.07$) de déboursés et quinze-mille-huit-cent-trente-huit-dollars et vingt-trois-cents (15,838.23$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de trois-cent-quarante-mille-trois-cent-un-dollars et trente-cents (340,301.30$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-04**

**ACCORD DE PRINCIPE-DÉPÔT PAR LA MRC DE LA MATANIE D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l’optimisation de la desserte par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, (SRIS), il est prévu de conserver quatre (4) casernes, soit celles de Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane, Les Méchins et Sainte-Félicité cette dernière devenant la caserne principale pour le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction et de mise aux normes sont requis pour ces casernes et que pour en évaluer les coûts, une firme d’architectes a été mandatée à ces fins;

CONSIDÉRANT les discussions du comité de gestion du SRSI et le besoin de connaître les coûts pour permettre le renouvellement de l’entente intermunicipale dont l’échéance est prévue le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les discussions du comité de gestion du SRSI et l’orientation de prioriser la construction d’une caserne qui sera localisée à Sainte-Félicité et la mise aux normes du bâtiment ciblé à Les Méchins;

CONSIDÉRANT la possibilité d’obtenir de l’aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT les délais requis pour la préparation, le dépôt et l’analyse de la demande d’aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes au SRSI doivent donner un accord de principe pour permettre le dépôt d’une demande au RÉCIM par la MRC et l’étude du dossier de financement par le MAMH afin de connaître la possibilité et la hauteur de l’aide financière qui pourrait être accordée;

CONSIDÉRANT QUE le fait de consentir au dépôt d’une demande d’aide financière par la MRC ne constitue pas un engagement formel de la municipalité à renouveler l’entente pour le SRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité donne son accord pour que la MRC de La Matanie puisse déposer la demande d’aide financière dans le cadre du volet 1 du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et permettre l’étude du dossier pour la demande de financement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-05**

**PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-SUBVENTION D’UN MONTANT DE 117,095.00$**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 29 août 2019, Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports, informe la Municipalité de Sainte-Félicité d’une aide financière maximale d’un montant de 117 095.00$ pour l’entretien des routes locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt au Conseil municipal du courriel confirmant l’aide financière d’un montant de 117,095.00$.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-06**

**PRIORITÉS DES TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-SUBVENTION D’UN MONTANT DE 117,095.00$**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de l’article 8.5 des travaux admissibles et modalités d’application 2018-2021 du Programme d’aide à la voirie locale du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire établir les priorités des travaux de voirie à réaliser dans le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité établit les priorités des travaux de voirie de la façon suivante :

1° Mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la Route de la Longue pointe;

2° Réfection de trois (3) ponceaux;

3° Installation de systèmes de sécurité en signalisation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-07**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS-TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a établit dans la résolution portant le numéro 2019-09-06, les priorités de travaux de voirie admissibles au programme d’aide financière à la voirie locale-volet entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire demander des soumissions pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions de gré à gré pour la mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la Route de la Longue Pointe;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions publiques sur le SEAO pour la réfection de trois (3) ponceaux selon les plans et devis préparés par la Fédération Québécoise des municipalités.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-08**

**AUTORISATION-FERMETURE D’UNE PARTIE D’UNE ANCIENNE ROUTE LOCALISÉE SUR LE LOT NUMÉRO # 4363974-MATRICULE : 1916-75-7651**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire autoriser la fermeture d’une partie d’une ancienne route localisée sur le lot numéro # 4363974 portant le matricule : 1916-75-7651;

CONSIDÉRANT QUE Madame Émilie Sergerie du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a informé la municipalité que la fermeture d’une ancienne route pouvait se faire par l’adoption d’une résolution par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la fermeture d’une partie d’une ancienne route localisée sur le lot numéro # 4363974 portant le matricule : 1916-75-7651, tel que décrit sur le plan annexé à la présente résolution.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-09**

**DÉCISION DE FINANCEMENT (NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : #1326684)-MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN-SUBVENTION D’UN MONTANT DE 17,100.00$-FÊTE DU 150E ANNIVERSAIRE DE FONDATION**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 03 septembre 2019, Madame Sandra Gagné, directrice générale régionale de Patrimoine Canadien, informe la municipalité que la demande de financement a été approuvée et qu’une subvention d’un montant de 17,100.00$ sera octroyée pour la réalisation des activités du 150e anniversaire de fondation dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP), volet Commémorations historiques communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt du courriel du 03 septembre 2019 de madame Sandra Gagné, directrice générale régionale de Patrimoine canadien.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-10**

**FORMATION D’UN COMITÉ ORGANISATEUR-ACTIVITÉS DU 150E ANNIVERSAIRE DE FONDATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité sera responsable de l’administration des activités du 150e anniversaire de fondation en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire nommer un comité organisateur des activités du 150e anniversaire de fondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à recruter des personnes bénévoles qui veulent s’impliquer dans le comité organisateur des activités du 150e anniversaire de fondation prévu en 2020 par le biais du Petit Journal et les réseaux sociaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-11**

**DÉPÔT-LETTRE DE REMERCIEMENTS DE M. DENNIS NOBERT, VICE-PRÉSIDENT, COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ SANTÉ DES GENS D’ICI**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 20 août 2019, Monsieur Dennis Nobert, vice-président de la Coopérative Solidarité Santé des gens d’ici tient au nom du Conseil d’administration à exprimer au Conseil municipal le geste solidaire pour le déneigement du stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance du 20 août 2019 de Monsieur Dennis Nobert, vice-président de la Coopérative Solidarité Santé des gens d’ici.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-12**

**DÉPÔT-RAPPORT PORTANT SUR L’ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS, PREMIERS SOINS-MADAME SYLVIE GENDRON, INFIRMIÈRE DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 15 août 2019, Madame Sylvie Gendron, infirmière clinicienne du Service de santé au travail transmettant à la municipalité le rapport portant sur l’organisation des premiers secours, premiers soins (PSPS) qui a été mis à jour lors de la rencontre de visite du 14 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt du rapport sur l’organisation des premiers secours, premiers soins de Madame Sylvie Gendron.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-13**

**DÉPÔT-RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-221-MUNICIPALITÉ SAINTE-PAULE-NON-REOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 06 août 2019, Madame Mélissa Levasseur, directrice général et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule transmettant à la municipalité copie d’une résolution portant le numéro 2019-08-221 intitulée : Non-renouvellement du protocole d’entente avec le service régional de sécurité incendie-Confirmation d’intention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt de la résolution portant le numéro 2019-08-221 adoptée par la Municipalité de Sainte-Paule.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-14**

**ARRÊT DE PROCÉDURES JUDICIAIRES-RÉFÉRENCE #17-1056/DT/DOSSIER DE MISE EN DEMEURE POUR L’IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE : 1618-21-0718-LOT # 3168749**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l’immeuble portant le matricule : 1618-21-0718, lot numéro # 3168749 ayant reçu une mise en demeure pour la construction d’un bâtiment non conforme et non autorisé;

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 07 septembre 2019, le propriétaire de l’immeuble s’engage envers la Municipalité de Sainte-Félicité à se départir dudit bâtiment en le donnant à un autre propriétaire dans la municipalité, et ce, au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité est en accord avec la proposition du propriétaire concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Me Denis Tremblay de Tremblay & Tremblay Avocats inc. de mettre fin aux procédures judiciaires concernant le dossier portant le numéro # 17-10516/DT, C.S. 100-17-002021-188;

° QUE Me Denis Tremblay de Tremblay & Tremblay Avocats inc. transmette à la municipalité la facturation pour les frais encourus dans ce dossier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-15**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-ROUTE DU 3E RANG LABRIE-MONSIEUR MARTIN DI TOMASO**

CONSIDÉRANT la demande formulée du 19 août 2019 de Monsieur Martin Di Tomaso afin que la Municipalité de Sainte-Félicité effectue le déneigement de la Route du 3e Rang Labrie en assumant les frais applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris en considération la demande formulée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Monsieur Martin Di Tomaso que la municipalité ne fera pas le déneigement de la Route du 3e Rang Labrie;

3° QUE Monsieur Martin Di Tomaso doit fournir à la municipalité une confirmation de son assureur s’il effectue le déneigement de la Route du 3e Rang Labrie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-16**

**APPEL DE CANDIDATURES-OFFRE D’EMPLOI-POSTE DE CHAUFFEUR DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir les services d’un chauffeur des équipements de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer et à publier l’offre d’emploi pour obtenir les services d’un chauffeur des équipements de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-17**

**DOSSIER DE RÉCLAMATION-DOSSIER NUMÉRO # 191587-60-FRANCHISE D’UN MONTANT DE 1,000.00$-LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une réclamation d’un sinistre survenu le 26 février 2019 à un immeuble, dossier portant le numéro # 191587-60;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’assurance (numéro de police : MMQP-03-008023.14) avec la Mutuelle des municipalités du Québec prévoit une franchise de 1,000.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le remboursement de la franchise de 1,000.00$ à la Mutuelle des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-18**

**APPUI-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME 2018-2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES-VOLET LOCAL-PROJET D’ÉLECTRIFICATION DU PARC ISABELLE BOULAY**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité présente une demande d’aide financière d’un montant de 6,400.00$ dans le cadre du Programme 2018-2019 du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matanie pour l’électrification du Parc Isabelle Boulay;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité demande l’appui de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la demande d’aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande d’aide financière dans le cadre du Programme 2018-2019 du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matanie;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à contribuer d’une participation non financière équivalent à un montant de 1960.00$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les huit (8) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h38, Fin : 19h54)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-19**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 09 septembre 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h55.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier